+

Monsieur ~~N° 5.~~ ~~[illegible]~~

n°: 2.

Jenepuis trop reconnoître leprincipe de charité dela lettre dont vous avez bien voulu m'honorer endatte du 4 mars courant pour m'aviser qu'on cherche à aneantir le succez du Bandage à soufflet que j'ay eu l'honneur d'envoyer à l'academie, en attaquant sa nouveauté et ses avantages

Dans l'annonce que j'ay eu l'honneur d'en faire a Monsieur dela Martinière par ma lettre du 7 aoust 1761 je luy déclarai qu'il y avoit 08 ans que j'en faisois usage à l'invention duquel je fus excité par l'incommodité et le peu de service que je tirois des ordinaires; une si longue epreuve que j'ai voulu faire avant de le produire m'a justifié qu'il etoit meilleur que les autres, cequi m'a donné la confiance de l'envoyer à Monsieur dela Martinière le 28 aoust 1761, et il à été depuis ce tems à Versailles et à Paris où il a sans doute eté vû de plusieurs, et enfin soumis à l'examen de l'academie qui suivant la lettre de Monsieur Bordenave du 4 f[évrie]r dernier à jugé que ledegré de perfection que j'ai donné à cet instrument fait présumer son usage aussi utile qu'il peut l'etre.

et cependant il n'y avoit de nouveau à cette pièce que la pelote divisée d'un ressort, et qui possède en effet les avantages que j'ai annoncé; ayant ensuite reconnu certains deffauts dans les ceintures je les ai corrigés;

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ARC 16 d 1 n. 15 p. 4

M.r Morand

+

L'academie En ayant Eu Connoissance m'En a fait demander Un avec ses nouveaux Changemens, et En Conséquence de la lettre de Monsieur de La Martinière à Ce sujet du 16 f.r dernier J'En ai Envoyé un le 5 mars Courant à Monsieur Sipilec chargé d'En faire son raport à L'academie.

Jusqu'à Ce jour Je ne voi nulle Mention qu'il En ait parû dans le Goût du mien. Celà ne seroit pas cependant Impossible puisque J'ai Eté obligé, des le tems de l'Invention d'En Communiquer un model a un ouvrier pour L'Exécuter; Etant fini Je l'ai fait voir à plusieurs Chirurgiens Et autres, quelqu'uns, peut-Etre, ont donné Cette nouvelle a d'autres et par là la rendre Connüe ailleurs; Ce que cependant J'ay bien peine à Croire; mais Je suis tenté de me persüader que quelques traits de Jalousie de Métier auront aiguisé la langue de quelque Inviexe qui aura adroitement rependu et fait parvenir Jusqu'à vous La prétendüe Anciennete de Cette pièce Ce qui ne m'Empêche pas de m'En donner et d'En Etre En Effet Le Véritable Inventeur.

quand aux Avantages qui En resultent; Laissant a part le premier Envoyé et M'attachant uniquement au second. L'Experiance Journallière que J'En fais et le suffrage de quelques personnes dignes de foy qui Comme moi En font usage, me font Croire que tout autre, En peut tirer le mesme avantage En se Conformant au memoire d'observations que J'y ai Joint.

Cest avec Confiance que Je prends la liberte devous supplier d'Etre vous mesme mon Juge. Ordonner quil vous soit servi; faites-En faire L'Epreuve par quelque personne qui soit purgé de toute partiolité, qui nait Envüe que la Justice, à qui La Ceinture soit de Mesure, et qui se regle sur mes observations, qui Consistent En peu de Chose dans la pratique pour tirer tout L'avantage possible dans Cet Instrument. Et apres Cette Epreuve J'Espére que vous voudrez bien Lhonorer de vôtre protection que Je vous supplie de luy accorder et de permettre quil soit rendu publique autorisé de Lacademie. Cest La Grace que Je vous demande avec Celle de me Croire du respect le plus profond

Monsieur

au Bau des Classes dela Marine a St Malo le 14e mars 1762

Votre trés humble Et Trés obeïssant serviteur Duault Duplessix

Commis pour la Compie des Indes.

Le tems du Courrier ne me donne que la liberté devous Marquer, qu'En demandant une Excuse Réelle aux prétendus Envieux dont Je vous parle dans ma lettre Je vous fasse Connoître que Je me rapelle que mon Bandage a pu Etre Communiqué par d'autres que par moy 1°. par un Garçon qui travailloit il y a Environ 8 ans chez Lovarier

auquel je confiay mon model pour L'éxecuter

2°. par un autre Garçon qui y travailloit sur la fin de l'anné dernière et qui luy mesme m'en a fait 7 a 8. et de plus en a Emporté un que je luy ai Garni pour son usage particulier, et qui ayant a Paris un frere de la mesme profession aura pu le luy marquer. voila la verité et en mesme tems, je pense, la juste voye qui a donné lieu a la pretendüe ancienneté de cet Instrument.